

# BC 105

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3
	Santé  Réactivité		Risques d'incendie	1
	Danger spécifique		Réactivité	0
Vêtements de protection   	Apparence	Rouge. Liquide Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.		

Section 1. Identification du produit et de la compagnie	
Nom du produit	BC 105
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Désinfectant.
FTSS#	126171001
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Code 38023 & 38024 PMS# 3019569 Date de validation 10/29/2002 Date d'impression 10/29/2002 Remplace Aucune validation antérieure. En cas d'urgence (800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	1.0	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 426 mg/kg [Rat].
Chlorure de di-n-alkyl diméthylammonium	68424-95-3	1.5	Non disponible.	Non disponible.
Acide phosphorique	7664-38-2	8.5	TWA: 1 STEL: 3 (mg/m <sup>3</sup> ) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 1 STEL: 3 (mg/m <sup>3</sup> ) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 1530 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2740 mg/kg [Lapin].

Section 3. Identification des risques	
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

<b>Section 4. Premiers soins</b>	
<b>Contact avec les yeux</b>	Tenir la paupière ouverte et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler au service d'ambulance, puis administrer la respiration contrôlée, préférablement de bouche à bouche. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison. Si la personne lésée peut avaler, faire siroter un verre d'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'indication par un centre anti-poison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Notes au physicien</b>	La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique.

<b>Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie</b>	
<b>Inflammabilité du produit</b>	Inconnu.
<b>Points d'éclair</b>	CREUSET FERMÉ: >93°C (200°F).
<b>Produits de la combustion</b>	Inconnu.
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
<b>Vêtements de protection (feu)</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Special Remarks on Fire and Explosion Hazards</b>	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

<b>Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels</b>	
<b>Précautions personnelles</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage</b>	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

<b>Section 7. Manipulation et entreposage</b>	
<b>Manutention</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Laver abondamment après usage. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

<b>Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle</b>	
<b>Contrôles d'ingénierie</b>	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
<b>Protection personnelle</b>	
<b>Yeux</b>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques Masque facial.
<b>Mains</b>	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de caoutchouc
<b>Respiratoire</b>	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
<b>Pieds</b>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<b>Corps</b>	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Menthe
Couleur	Rouge.
pH	<1 [Acide.]
Gravité Spécifique	1
Solubilité dans l'eau	Complète.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants. Ne pas mêler avec tous produits chimiques ou d'autres produits sauf il y est indiqué sur l'étiquette.
Produits de décomposition dangereux	Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie**

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

**Section 12. Information sur l'écologie**

Non disponible.

**Section 13. Considérations lors de la disposition**

Information sur les déchets LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux.

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

**Section 15. Information réglementaire**

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

**Federal** SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Acide phosphorique  
CWA (Clean Water Act) 311: Acide phosphorique  
CERCLA : Substances dangereuses: Acide phosphorique, Alcool ,thylque

**état** New Jersey - Liste des déversements: Acide phosphorique  
New Jersey: Acide oxalique, Acide phosphorique, Alcool ,thylque  
Massachussets - Liste des déversements: Acide phosphorique, Alcool ,thylque  
Massachussets RTK: Acide oxalique, Acide phosphorique, Alcool ,thylque  
Pennsylvanie RTK: Acide oxalique, Acide phosphorique, Alcool ,thylque

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Numéro d'enregistrement de EPA: 6836-86-70627

**Inventaire des Produits  
Chimiques**

Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

**Section 16. Renseignements supplémentaires**

**Autres considérations  
spéciales** Non disponible.

**Version** 1.03

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*